Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 074-217400969-20260407-DEL2026_44-DE

DEL n°– 2026/44

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

CANTON DE LA ROCHE SUR FORON

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CRUSEILLES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril, le Conseil municipal de la commune de CRUSEILLES, dûment convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique dans la salle consulaire de la mairie de Cruseilles, sous la présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, Maire.

Présents : 21
Mesdames Anne BARRAUD, Valérie BRAND, Chrystel BUFFARD, Fanny CARITTE, Mélanie CARRET, Mandy EMPIS, Sylvie MERMILLOD, Valérie PERAY, Sylvie RAHON BISCHLER, Christel RAMPON, Stéphanie SALLAZ HINDLE, Jane VIGNARDET
Messieurs Claude ANTONIELLO, Alexis BAILLARD, Axel CARPENTIER, Eladio CHARVEYS, Bernard DESBIOLLES, Daniel FOURRIER, Franck PEDAT, Yohann PROST, Fabien THOMASSON

Absents excusés : 8
Madame Sonia BRIFFAZ donne procuration à Madame Stéphanie SALLAZ HINDLE,
Madame Nathalie BRUGUIERE donne procuration à Madame Chrystel BUFFARD,
Madame Justine JALINOUX donne procuration à Madame Christel RAMPON,
Monsieur Jérôme JONFAL donne procuration à Madame Valérie PERAY,
Madame Solange PAIREL donne procuration à Madame Anne BARRAUD,
Monsieur Wilfrid PUJOL donne procuration à Monsieur Yohann PROST,
Monsieur Olivier VERGUET donne procuration à Bernard DESBIOLLES,
Monsieur Guillaume DELOULE

Quorum : **15**

Secrétaire de séance : Monsieur Claude ANTONIELLO

Nombre de conseillers en exercice :	29
Présents :	21
Représentés :	7
Absent :	1
VOTE : Votants :	28
Pour :	28

OBJET : FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES

Publié le : 09/04/2026 17:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/58076

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 074-217400969-20260407-DEL2026_44-DE

Madame le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le Code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du Code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 4 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du Code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **ADOPTE** le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 4 % du montant des indemnités des élus.

 La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
 - agrément des organismes de formations ;
 - dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
 - liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
 - répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

- **DECIDE** selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Claude ANTONIELLO

Le Maire,
Sylvie MERMILLOD

MAIRIE DE CRUSEILLES (Haute-Savoie)

Télétransmise en Sous-Préfecture le : - 9 AVR. 2026

Mise en ligne sur le site internet le : - 9 AVR. 2026

Publié le : 09/04/2026 17:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/58076